

Le printemps Mars les esprits

Denis RICHIR, 05 Avril 2016

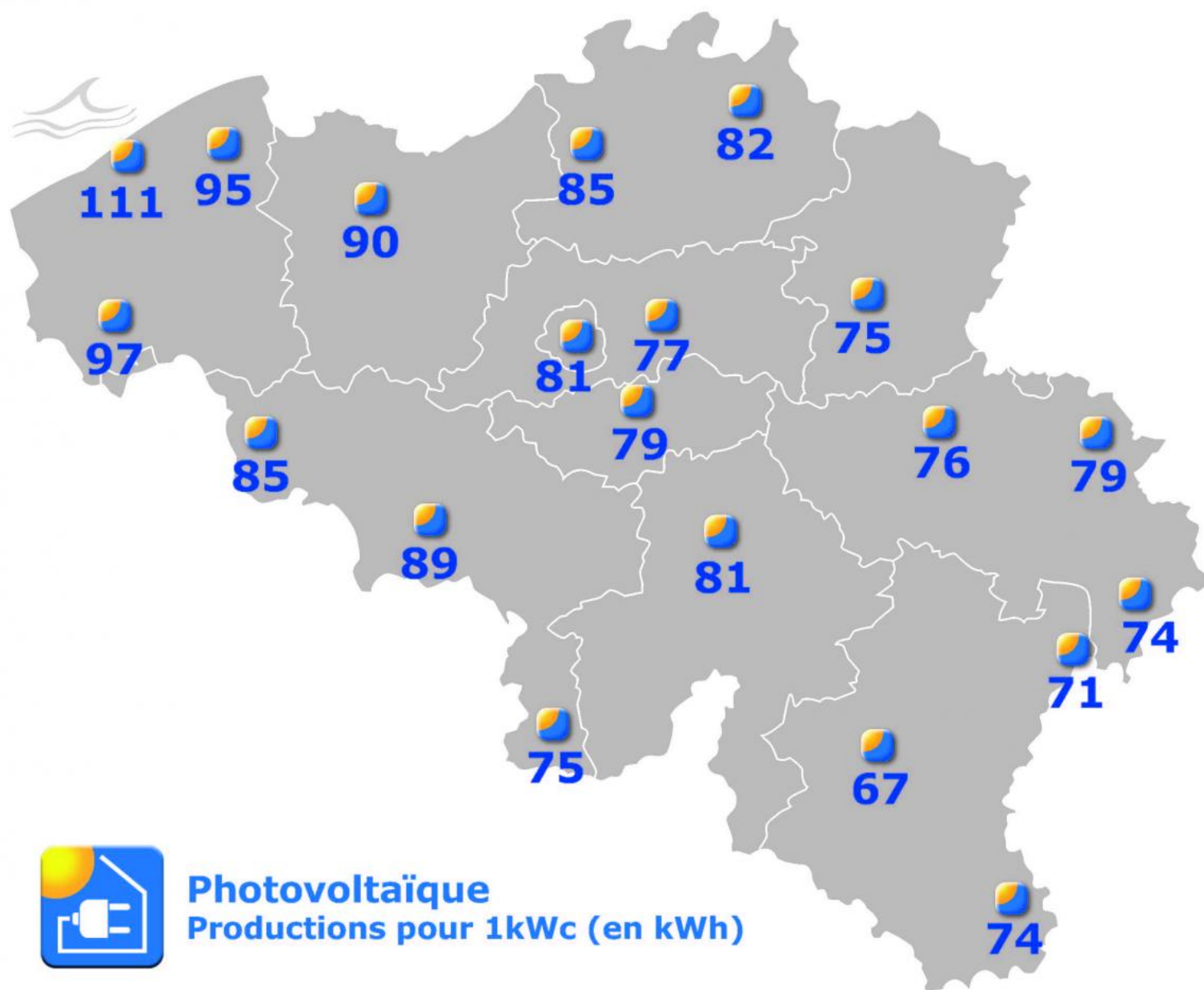


Si, suite aux événements du 22 mars dernier, la Belgique aura vécu un des mois les plus sombres de son histoire - et que persiste encore sur le pays un climat anormalement maussade, il n'en aura pas été de même au niveau de la météo.

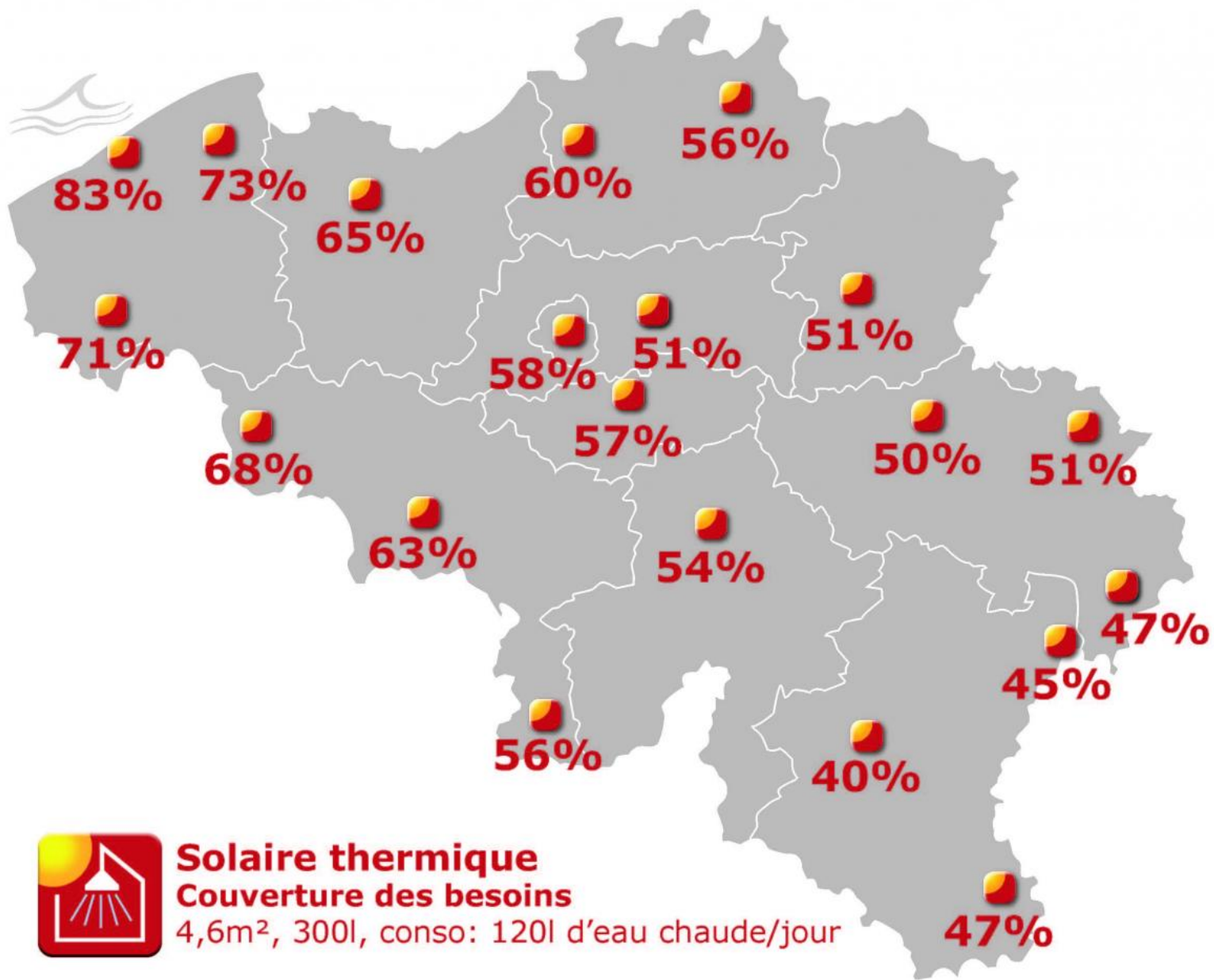
Au milieu de tout ce chaos, la météo, elle, aura été d'une normalité presque... exceptionnelle. Comme pour nous rassurer. En effet, pas un des quatorze paramètres météorologiques de ce premier mois de printemps n'a été qualifié autrement que de « normal » par l'IRM. Normal au niveau de l'ensoleillement, normal au niveau des températures, normal au niveau de l'humidité, de la vitesse du vent, de la pression atmosphérique,... Il est bien loin, le mars exceptionnellement chaud et ensoleillé de 2014...

Et ce soleil, tout normal qu'il ait été, aura quand même permis aux ménages belges qui possèdent un système photovoltaïque (installation de 3 kW

pour une consommation de 3 500 kWh/an) de couvrir en moyenne pendant ce mois écoulé quelque 83 % de leur consommation électrique, soit assez pour couvrir les électroménagers, l'éclairage et la télévision. Néanmoins, ce chiffre varie fortement selon les endroits et oscille entre 67 % et 112 %.



Pour les habitants équipés de capteurs thermiques (4,6 m², 300 l), normale aura été leur satisfaction puisqu'ils ont pu chauffer, en moyenne, cinq à six douches sur dix grâce à l'énergie du soleil. Comme pour le photovoltaïque, c'est à l'extrémité nord du pays, à savoir à Ostende, que le soleil aura été le plus généreux.



Au niveau du vent, il aura soufflé – ô quelle surprise – tout à fait normalement. Avec un taux de charge de 29 % sur l'ensemble du mois (24 % et 40 % pour l'onshore et l'offshore respectivement), il aura alimenté un tiers des ménages du pays.



Offshore

672.000 logements
14% de la Belgique



Flandre

460.000 logements
10% de la Belgique



Wallonie

403.000 logements
8% de la Belgique



Éolien

**Production en nombre équivalent
de logements (pour 713, 603 et 664 MW)**